

## ADMINISTRATION

### Administration générale

MINISTÈRE DU TRAVAIL

#### **Arrêté du 28 mai 2018 portant désignation des membres du jury du cycle de perfectionnement des inspecteurs du travail stagiaires**

NOR : MTRR1830281A

La ministre du travail,

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État ;

Vu le décret n° 2016-1733 du 14 décembre 2016 portant application de l'article 113 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2016 fixant les règles d'organisation générale et le contenu de la formation initiale pour le recrutement exceptionnel d'inspecteurs du travail stagiaires,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont désignés en qualité de membres du jury chargés d'évaluer les connaissances et les compétences acquises par les inspecteurs du travail stagiaires, issus du concours réservé ouvert aux agents relevant du corps des contrôleurs du travail au titre de l'année 2017, et aux contrôleurs du travail promus sur liste d'aptitude au titre de l'article 113 de la loi susvisée, au cours de leur cycle de perfectionnement d'une durée de six mois :

M. Serge LEROY, directeur du travail honoraire, représentant le directeur des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux, président du jury.

#### *Au titre des directeurs du travail*

Mme Isabelle LAFFONT-FAUST, directrice du travail, direction des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux.

M. Loïc POCHE, directeur du travail, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse.

M. François KIFFER, directeur du travail honoraire.

M. Guillaume SCHNAPPER, directeur du travail, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine.

Mme Hélène RUBI, directrice du travail, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne.

#### *Au titre des directeurs adjoints du travail*

M. Emmanuel JOLY, directeur adjoint du travail, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

M. Jean-Paul LEGROS, directeur adjoint du travail, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine.

Mme Peggy AMMERICH, directrice adjointe du travail, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

M. Niklas VASSEUX, directeur adjoint du travail, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France.

Mme Christiane CHAMBAULT, directrice adjointe du travail honoraire.

*Au titre des personnalités qualifiées*

Mme Francelyne CALMELS, attachée principale d'administration de l'État, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Occitanie.

Mme Nadine DESPLEBIN, attachée d'administration de l'État hors classe, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France.

M. Frédéric JALMAIN, inspecteur du travail, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France.

M. Pascal ETIENNE, directeur du travail honoraire.

M. Alain SOUSSEN, attaché principal d'administration de l'État honoraire.

Article 2

Le directeur des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 mai 2018.

Pour la ministre et par délégation :  
*La sous-directrice du pilotage des ressources,  
du dialogue social et du droit des personnels,*  
M.-F. LEMAÎTRE